

PETITION

Nous avons besoin de votre soutien pour sauver 8000 m2 de collines à Peypin

Après avoir adhéré à l'Association de Protection des Collines Peypinoises et pris des engagements forts concernant la protection de l'environnement, et plus particulièrement des Espaces Boisés Classés, le Maire de Peypin après avoir été élu a renié ses engagements et accordé un permis d'aménager qui prévoit d'urbaniser 8000 m2 de collines espace boisés classés au POS qui constituent le seul corridor écologique communal entre la Forêt de Valdonne et le Massif de l'Etoile/Garlaban.

Compte tenu du fait :

que cette ouverture à l'urbanisation, qui aura pour conséquence la destruction d'espaces naturels est injustifiée puisque le Cabinet d'Etude chargé de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme a identifié 50 hectares de potentiel foncier disponible sur la commune,

que l'artificialisation de ces sols ainsi que le risque incendie qui y est très présent sont deux fléaux sur notre territoire,

Les associations soussignées disent, par conséquent :

- 1) **Non** à l'urbanisation des espaces boisés classés qui aurait pour conséquences écologique la destruction de la végétation et historique, la disparition des restanques centenaires, en parfait état, qui s'y trouvent,
- 2) **Non** à l'augmentation de la fréquentation des routes départementales qui traversent notre commune qui, bien qu'accidentogènes, n'ont pas été aménagées et ne comportent ni trottoirs ni véritables pistes cyclables sécurisées,
- 3) **Non** à la poursuite de la forte urbanisation des années 1990/2000, qui a déjà eu pour conséquence dans ce secteur une aggravation exponentielle des bruits et pollutions diverses produits par les véhicules,
- 4) **Non** à la poursuite de l'artificialisation des sols qui a été très importante à Peypin (48,6 hectares ont été artificialisés entre 1996 et 2015),

- 5) **OUI** à la protection des milieux naturels et des paysages, à la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi qu'à la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- 6) **Oui** à la terre contre le béton, la pollution et les intérêts spéculatifs,
- 7) **Oui** à la revitalisation du village qui a été désertifié et paupérisé par l'étalement urbain.

Dans ses recommandations, le Programme Local de l'Habitat du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile stipule que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones doit :

- Réduire les déplacements motorisés
- Ne pas fragiliser les continuités écologiques
- Prendre en compte les risques, notamment le risque incendie
- Respecter les paysages

Force est de constater que l'urbanisation le long de la route des Termes ne prend en compte aucune de ces recommandations.

En tant que défenseurs du Patrimoine naturel écologique, nous dénonçons ce projet. L'actuel permis d'aménager doit être retiré.

Nous avons besoin de votre soutien pour sauver nos collines !

Rendez-vous sur le lien suivant pour en savoir plus et participer à la cagnotte qui nous permettra de financer notre procédure judiciaire contre la commune de Peypin qui a accordé le permis d'aménager.

Les Associations signataires:

France Nature Environnement des Bouches du Rhône
Association de Protection des Collines Peypinoises

Texte de présentation de la cagnotte:

Bienvenue sur la cagnotte de soutien pour sauver 8000m² d'Espaces Boisés à Peypin - Bouches du Rhône - .

Face à l'urgence et à la gravité de la situation pour le patrimoine environnemental de notre commune, nous lançons un appel citoyen pour réaliser un financement participatif afin de nous permettre de défendre nos collines devant le Tribunal.

Cette cagnotte est faite pour nous soutenir dans cette lutte environnementale et nous permettre de rémunérer un avocat pour mener à bien la procédure judiciaire qui nous permettra de faire annuler le permis de bétonner accordé par la commune.

Mais pour réussir cela et assigner en justice nous avons besoin de vous !

En participant à ce financement participatif, vous soutiendrez activement notre combat pour sauver les collines des Termes et, par delà, la protection de notre patrimoine naturel.

Toutes les contributions sont les bienvenues, aussi modestes soit-elles, chaque euro compte et nous sera d'une grande aide pour pouvoir défendre en justice la colline du quartier du Terme et continuer notre campagne citoyenne.

Nous vous remercions sincèrement pour chacune des contributions que vous ferez.

Ci-dessous la pétition adressée au Maire

Monsieur le Maire,

Après avoir adhéré queleques mois avant votre élection, à l'Association de Protection des Collines Peypinoises et pris des engagements forts concernant la protection de notre environnement et plus particulièrement des Espaces Boisés Classés de la commune, vous avez décidé en décembre 2017, un an après votre élection, de renier vos engagements et d'accorder un permis d'aménager qui a pour conséquences l'urbanisation de 8000m² d'Espace Boisés Classés, corridor écologique communal, dans le quartier du terme déjà fortement urbanisé.

Sans la présence d'élus de l'Association de Protection des Collines Peypinoises au conseil municipal, nous n'aurions pas été informés de votre décision avant son affichage le 10 juillet 2018 sur le terrain.

Cette ouverture à l'urbanisation, qui aura pour conséquence la destruction de garrigues boisées et de restanques centenaires, n'est pas justifiée, le Cabinet d'Etude chargé du Plan Local d'Urbanisme ayant identifié 50 hectares de potentiel foncier disponible sur la commune.

Cette urbanisation aura pour conséquence :

- une artificialisation des sols, qui est déjà très importante à Peypin, 48,6 hectares ayant été artificialisés à Peypin entre 1996 et 2015 et qui a pour conséquence une imperméabilisation des sols qui empêche l'eau de pluie de s'infiltrer.

- une augmentation du risque incendie, autre fléau important sur notre territoire.

- un accès supplémentaire non sécurisé et une augmentation de la fréquentation de la route départementale D7 qui est accidentogène et qui n'a jamais été aménagée depuis la forte urbanisation des années 1990/2000 : pas de trottoir ni de véritable piste cyclable sécurisée avec pour conséquence une nouvelle aggravation exponentielle de bruit et de pollution produits par les véhicules.

Dans le contexte climatique actuel et futur, ce dont nous avons plus que jamais besoin aujourd'hui, c'est de protection des milieux naturels et des paysages, de préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que de création, préservation et remise en bon état des continuités écologiques.

Nos espaces naturels agricoles et forestiers doivent être protégés contre le béton, la pollution et les intérêts spéculatifs.

Notre village, qui s'est désertifié et paupérisé par l'étalement urbain, doit être revitalisé.

Dans ses recommandations, le Programme Local de l'Habitat du territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile stipule que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones doit :

- réduire les déplacements motorisés,
- ne pas fragiliser les continuités écologiques,
- prendre en compte les risques, notamment le risque incendie
- respecter les paysages.

L'urbanisation des espaces boisés de la route des Termes ne prend en compte aucune de ces recommandations.

Pour toutes ces raisons et cette approche écologique que vous partagiez avec nous il y a encore quelques mois, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de retirer ce Projet d'Aménager injustifié, incompatible tant avec le dernier PADD de la commune qu'avec les recommandations du SCOT et du PLH de notre territoire, projet qui en outre ouvrirait la porte à d'autres tentations immobilières, ce qui aurait pour conséquence inévitable la dégradation progressive du cadre de vie des Peypinoises et des Peypinois, dont vous porteriez la responsabilité.